

Décision

Générale

colonial

Décision n° 815 accordant une permission à M. Maurel

n° 815

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
2 août 1949

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1949

Date du numéro
31 août 1949

VISAS

La Gouverneur de La Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu la demande de permission en date du 25 juillet 1949, formulée par M. Maurel, ingénieur adjoint des travaux publics : Vu l'avis favorable du directeur des travaux publics,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Une permission d'absence de quinze Jours, pour en Jours au Harrar (Ethiopie). est accordée à M, Maurel, ingénieur adjoint des travaux publics. Art. 2. — La présente décision, qui aura effet pour compis (du août 1949), sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général.R. CHAMBOREDON.